

Conditions de versement des revenus du client Print in City

Version: 2026-06

Date d'entrée en vigueur: 10-2026

Définitions

Utilisateur final: désigne un utilisateur final de Print in City (PiC), qu'il dispose ou non d'un compte PiC enregistré.

Client: désigne l'entreprise ou l'organisation qui met PiC à disposition des utilisateurs finaux afin qu'ils puissent y accéder et l'utiliser sur leurs appareils multifonctions.

Les présentes conditions régissent la relation entre PiC et le client dans le cadre de l'utilisation du service PiC par le client. Les relations avec les utilisateurs finaux sont régies par les conditions d'utilisation du service PiC.

Tarification

Le client exploite des équipements Canon connectés au service PiC et gère un abonnement PiC permettant d'accéder à la plateforme. L'abonnement PiC constitue un service distinct et ne fait pas partie des transactions de paiement des utilisateurs finaux.

Les utilisateurs finaux règlent les services d'impression, de copie et de numérisation fournis sur les sites PiC du client, conformément à la grille tarifaire définie par ce dernier (TVA incluse).

PiC affiche les prix et les taxes applicables aux services PiC sur le site web PiC et sur l'interface utilisateur de l'appareil. Le client peut également afficher des informations sur les prix à l'emplacement PiC correspondant, le cas échéant.

Paielements des utilisateurs finaux

Les utilisateurs finaux règlent l'utilisation du service PiC de l'une des façons suivantes:

- Les utilisateurs finaux qui disposent d'un compte PiC enregistré peuvent utiliser le solde de leur crédit PiC.
- Les utilisateurs finaux qui disposent d'un compte PiC enregistré peuvent également acheter des bons PiC prépayés, lorsque cette option est disponible, et les utiliser comme moyen de paiement via le site web PiC.
- Les utilisateurs finaux qui ne disposent pas de compte PiC enregistré peuvent payer chacune de leurs tâches d'impression, de copie et de numérisation avec leur appareil mobile, en utilisant le lien de paiement affiché sur l'interface utilisateur de l'appareil multifonction.
- Les utilisateurs finaux qui ne disposent pas de compte PiC enregistré peuvent également effectuer un paiement au comptoir sur les sites du client, lorsque cette option est disponible, et acheter des codes prépayés à utiliser comme moyen de paiement sur l'appareil multifonction.

Les fonds de l'utilisateur final crédités sur un compte PiC sous forme de crédit PiC et qui n'ont pas encore été utilisés pour des services d'impression, de copie ou de numérisation restent la propriété de l'utilisateur final et sont détenus par PiC pour le compte de celui-ci.

Le crédit PiC constitue une valeur prépayée utilisable uniquement pour les services PiC et ne constitue pas une monnaie électronique au regard de la loi applicable.

Revenus du client gérés par PiC

Les revenus du client gérés par PiC proviennent des transactions d'impression, de copie et de numérisation effectuées par les utilisateurs finaux sur les appareils du client connectés à PiC, lorsque le paiement est traité via PiC.

À l'issue d'une transaction d'impression, de copie ou de numérisation, le montant correspondant est soit déduit du crédit PiC de l'utilisateur final, soit collecté via un moyen de paiement proposé par PiC, et devient un revenu du client au moment de la réalisation du service.

PiC collecte et conserve ces revenus pour le compte du client jusqu'à la prochaine date de versement convenue, sans les considérer comme ses propres revenus.

PiC agit uniquement en tant que prestataire de services techniques et agent de recouvrement pour le compte du client dans le cadre des paiements traités via la plateforme PiC et ne fournit pas de services de paiement de manière indépendante.

PiC peut être configuré pour émettre automatiquement des reçus de revenus incluant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour le compte du client.

Le client bénéficie d'une visibilité complète sur toutes les transactions de revenus réalisées sur ses sites PiC via des rapports périodiques ou en accédant au portail client PiC.

Revenus du client collectés directement par le client

Il s'agit des revenus collectés directement par le client auprès d'un utilisateur final PiC via un paiement au comptoir sur les sites du client. Ces paiements ne sont ni gérés ni conservés par PiC et constituent des revenus du client.

Moyens de paiement au comptoir pour les utilisateurs finaux PiC:

- Paiement en espèces directement au client: l'utilisateur final achète un code prépayé ou paye pour obtenir un code d'impression qui peut être utilisé en tant que moyen de paiement sur l'appareil Canon.
- Vente de bons PiC: l'utilisateur final achète un bon PiC qui peut être utilisé comme moyen de paiement sur le site web PiC.

Un code prépayé reste valide tant que le service PiC est disponible à l'endroit où le code a été émis et peut être rechargé aux endroits où cette fonction est disponible. Un code d'impression expire lorsque la tâche d'impression correspondante a été effectuée.

Versement des revenus au client

Les revenus du client collectés et conservés par PiC lui sont versés à intervalles mensuels ou trimestriels, selon ce qui a été convenu.

PiC fournit au client un rapport détaillant toutes les transactions (impressions, copies et numérisations) effectuées sur les sites du client pour chaque période de versement.

Le client doit transmettre à PiC l'IBAN du compte bancaire concerné ainsi que les coordonnées d'une personne ou d'un groupe afin de faciliter la communication relative au traitement des versements.

Pour percevoir ses versements, le client reconnaît qu'il est tenu de déclarer ses revenus et de s'acquitter des taxes applicables, conformément à la loi.

Si une autorité fiscale venait à mener une enquête légitime concernant les versements effectués par PiC, PiC se réserve le droit de communiquer les informations nécessaires aux parties externes concernées, conformément à la loi.

Si toutes les conditions préalables au traitement des versements sont remplies et que PiC ne procède pas aux versements convenus, le client se réserve le droit de suspendre son abonnement PiC jusqu'à ce que les versements en suspens aient été effectués avec succès.

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard prévus par la loi ou par le contrat peuvent s'appliquer.

Processus de versement des revenus au client

Le client reçoit un rapport mensuel des revenus générés par les utilisateurs finaux sur ses sites PiC. Le rapport est émis au début de chaque mois ou trimestre pour la période précédente et indique les revenus accumulés, la TVA applicable, les montants totaux, ainsi que le total des frais de traitement des transactions et des paiements et des frais de traitement des versements déduits du montant versé.

Les utilisateurs finaux peuvent alimenter leur crédit PiC ou effectuer des transactions via plusieurs moyens de paiement mis à leur disposition par PiC. Par conséquent, les frais de traitement des paiements et les coûts associés ne peuvent pas être attribués à des transactions individuelles ni à des moyens de paiement spécifiques.

PiC est autorisé à déduire, avant tout versement, l'ensemble des frais de traitement des paiements applicables et les coûts associés, y compris les frais liés aux transactions, les rétrofacturations, les remboursements, les frais de conversion de devises et les frais de traitement des versements.

Tous les frais de traitement des paiements et les coûts associés sont agrégés et imputés au client sans majoration et reflètent les montants réels engagés par PiC.

Dans le cadre du processus de reporting des paiements, PiC fournira au client un aperçu des catégories de frais prélevés et des coûts associés.

PiC applique des frais de traitement des versements distincts s'élevant à 1% du montant total versé, indépendamment des frais de traitement des paiements et des autres frais liés aux

transactions, afin de couvrir les frais de virement bancaire, de conversion de devises et les dépenses administratives associées.

PiC peut fournir un aperçu indicatif des frais de traitement des paiements associés aux moyens de paiement disponibles, sans que cela ne fasse partie du présent accord.

Les revenus accumulés pour la période, déduction faite des frais de traitement des paiements et des frais de traitement des versements applicables, sont transférés par PiC sur le compte du client.

La référence du virement indique «conformément au contrat», le contrat faisant référence au contrat du client avec Canon.

Sauf accord contraire, les versements sont effectués au plus tard le 5^e jour ouvrable du mois ou du trimestre suivant.

À la réception du versement, le client est tenu de déclarer l'intégralité des revenus et de s'acquitter de la TVA applicable, conformément à la législation locale.

Remboursements aux utilisateurs finaux

Les conditions de remboursement du crédit inutilisé détenu sur le compte PiC enregistré d'un utilisateur final sont décrites dans les conditions d'utilisation de PiC.

Les demandes de remboursement relatives aux transactions effectuées (impressions, copies et numérisations) sont exécutées selon le mode de paiement initial ou, lorsque la loi le permet, par voie de crédit.

Moyens de paiement PiC et responsabilités

Moyens de paiement des utilisateurs finaux Print in City	Partie responsable de la détention du crédit des utilisateurs finaux	Distribution des revenus d'utilisation Print in City	Partie responsable du paiement de la TVA	Partie responsable des remboursements aux utilisateurs finaux
Crédit chargé sur le compte Print In City enregistré de l'utilisateur final (crédit PiC)	Print in City	100% des revenus d'utilisation sont versés au client Canon, déduction faite des frais de traitement des paiements et des frais de traitement des versements applicables.	Client Canon	Le remboursement du crédit inutilisé sur le compte PiC est expliqué dans les conditions d'utilisation de Print In City.
En tant qu'invité via un smartphone sur l'appareil (sans compte PiC)				Les remboursements liés à une mauvaise qualité d'impression, lorsqu'ils sont justifiés, sont effectués par PiC sous forme de bon ou de code prépayé utilisable sur le site PiC ou l'appareil multifonction.

En tant qu'invité via un code prépayé ou un code de tâche payé au comptoir (sans compte PiC)	Client Canon (transaction locale)	Le client Canon collecte directement le paiement de l'utilisateur final et enregistre le montant reçu via le portail de chargement de crédit (CLP)		Client Canon, à sa discrétion
--	-----------------------------------	--	--	-------------------------------